



Édito

Fondée le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Durance Luberon Verdon Agglomération est le fruit de presque deux années d'un important travail de concertation entre les communes qui la composent avec comme volonté d'offrir plus de cohérence, plus de solidarité, plus de service entre les communes de nos territoires et nos citoyens. Il s'agit d'œuvrer ensemble dans la gestion et le développement durable de notre territoire.

Dans la continuité de cette recherche de cohésion et d'amélioration de la qualité de vie de notre territoire, DLVA a prescrit par délibération du 18 mars 2014, la mise en révision de son Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) approuvé en 2012, et ce afin de tenir compte, d'une part des évolutions législatives, mais aussi de la modification de son périmètre, suite à l'adhésion des communes de Riez et Roumoules.

Le SCoT est un outil de planification territoriale élaboré autour d'un projet collectif et une vision prospective partagée par l'ensemble des communes. Il va se traduire selon un principe de compatibilité à l'ensemble des documents d'urbanisme de la DLVA et de ses projets d'aménagements.

Le SCoT est donc un outil structurant de notre politique territoriale. C'est tout à la fois un outil stratégique et de planification. Il va permettre d'organiser de façon cohérente et durable le développement de notre territoire et d'articuler nos différentes politiques en matière de développement économique, d'agriculture, de protection et de mise en valeur de nos paysages et de nos cadres de vie, mais aussi nos besoins de mobilité et de déplacements.

Il est porteur d'une ambition collective qui œuvre pour un développement durable de notre territoire.

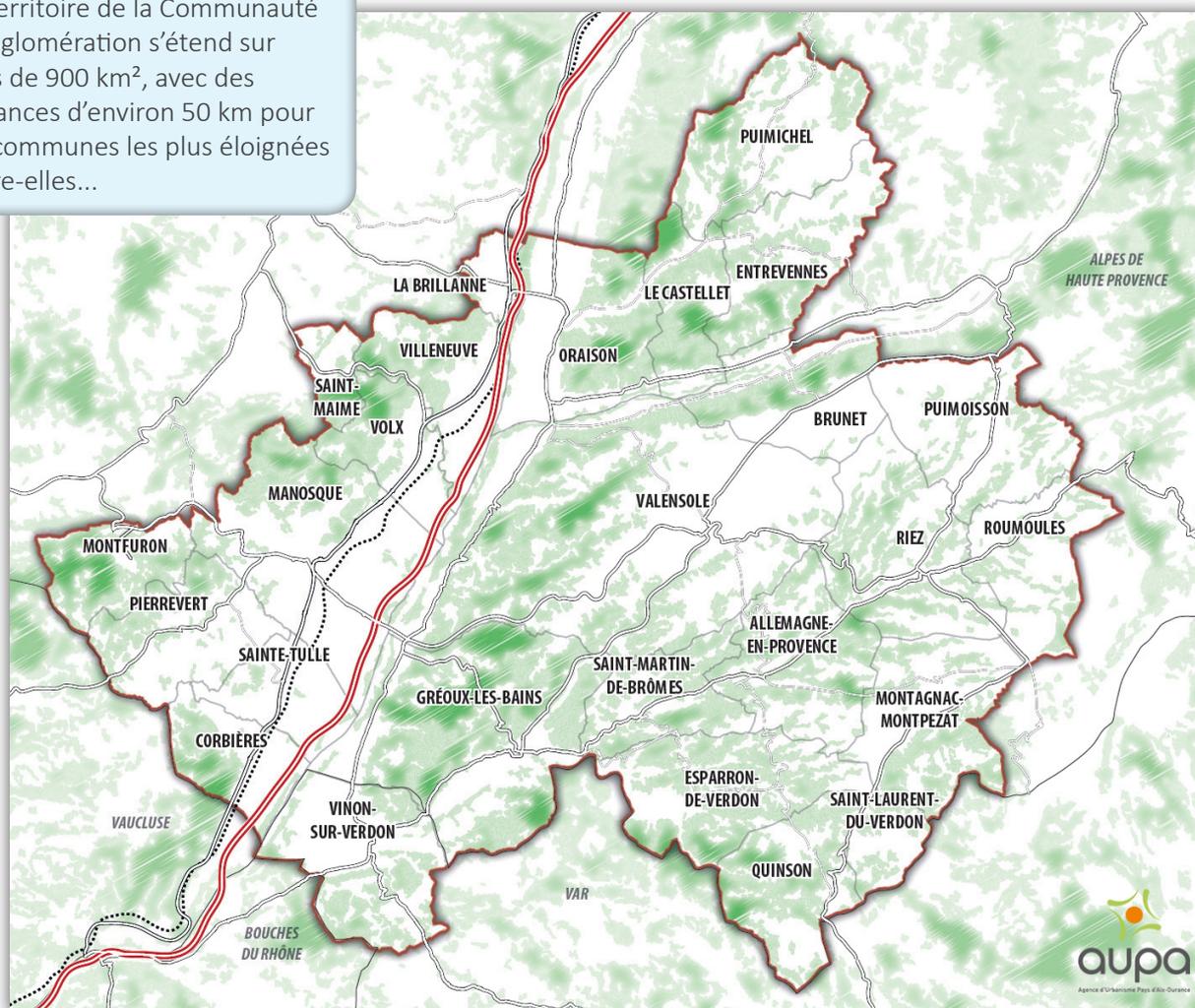


Le territoire du SCOT

Située en plein coeur de la vallée de la Durance, DLVA est composée de 26 communes appartenant aux départements des Alpes de Haute-Provence et du Var. La présence de deux Parcs Naturels Régionaux (Luberon et Verdon) sur son territoire lui assure une qualité de vie exceptionnelle et elle profite également de la proximité du CEA de Cadarache pour proposer à ses habitants un large choix d'activités, en compléments de ses nombreux équipements, commerces et services.

26 communes - 62 000 habitants - 22 000 emplois

Le territoire de la Communauté d'Agglomération s'étend sur près de 900 km², avec des distances d'environ 50 km pour les communes les plus éloignées entre-elles...





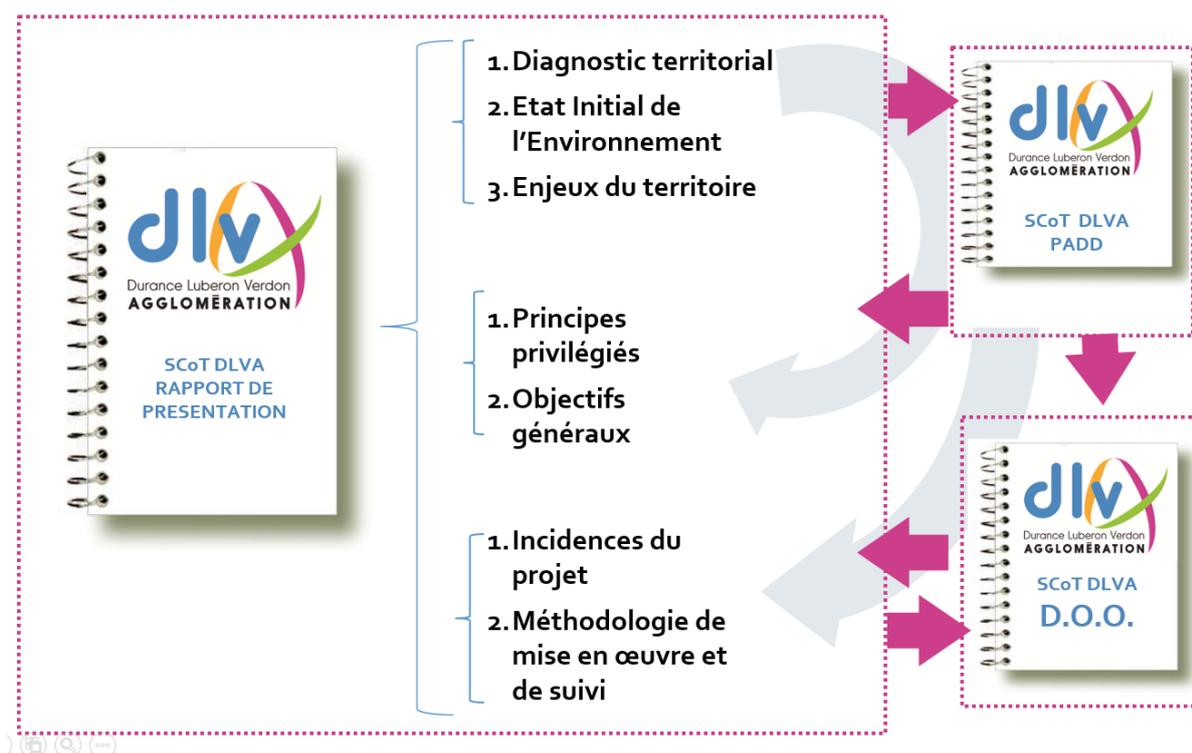
Qu'est ce qu'un SCOT ?

Défini par la loi SRU de 2000 et renforcé par le Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) peuvent être considérés aujourd'hui comme un véritable outil législatif de traduction des principes de développement durable en matière de planification territoriale, d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Le SCoT est un document de planification qui fixe, à l'échelle d'un territoire intercommunal, les grandes orientations en matière d'accueil de population, de logements, de grands équipements, de mobilité, de préservation des équilibres spatiaux (urbains/agriculture/nature), de développement économique ...

Le SCoT se compose de 3 documents :

- Le rapport de présentation : il présente principalement les points clefs du diagnostic qui ont servi à définir le projet, les incidences du projet sur l'environnement et les mesures de suivi...
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit le projet politique choisi par la DLVA...
- Le Document d'Orientations et d'objectifs (DOO) qui définit les orientations d'aménagement et des objectifs qui doivent être retranscrites au sein des communes dans leurs projets locaux d'urbanisme selon un principe de compatibilité.





DLVA, notre territoire, ses enjeux

Le territoire de DLVA offre une grande diversité de paysages et de milieux naturels en raison de sa structure géomorphologique. Des collines du Luberon Oriental au plateau de Valensole, en passant par la plaine de la basse vallée de la Durance et les vallons encaissés ou les vallées étroites du Largue, de l'Asse, du Colostre et du Verdon, les milieux naturels et les paysages présentent de grandes variabilités et une grande richesse.

Stratégiquement situé dans la vallée de la Durance, DLVA est depuis longtemps un territoire rural et un axe privilégié de communication qui relie le littoral méditerranéen à l'arrière-pays et aux Alpes, jusqu'en Italie. Lieu d'échanges, il forme un axe commercial privilégié, dont Manosque constitue une étape incontournable.

Autrefois dominé par les activités agricoles, le tissu économique s'est davantage tourné vers l'industrie. La création d'infrastructures de transport performantes comme l'autoroute A51 a permis de désenclaver ce territoire et d'assurer des échanges plus rapides et plus soutenus entre les différents territoires de l'espace régional.

Tous ces projets ont ainsi participé à la transformation de cet espace rural, sous l'impulsion d'un nouvel essor économique. Ce territoire connaît alors une croissance démographique : entre 1999 et 2011 le territoire de DLVA compte 10 300 habitants de plus, soit une croissance démographique d'environ +1,5%/an, dont +1,4%/an essentiellement due aux migrations. Cette croissance démographique correspond à elle seule à près de la moitié de la croissance du département ; et si l'on se réfère à la période 2006-2011, elle correspond alors à 66% de la croissance du département !

Elle se traduit par une forte progression des espaces urbanisés, au détriment des espaces agricoles et naturels. Les villes et villages se transforment : la périurbanisation, la consommation de l'espace notamment rural, le risque de détérioration de nos paysages ; parallèlement, les transformations des territoires et des modes de vie engendrent une intensification de l'usage de la voiture.

DLVA offre cependant un cadre de vie exceptionnel, entre ville et campagne, porté par un patrimoine et des paysages naturels de qualité.



Un développement dynamique...

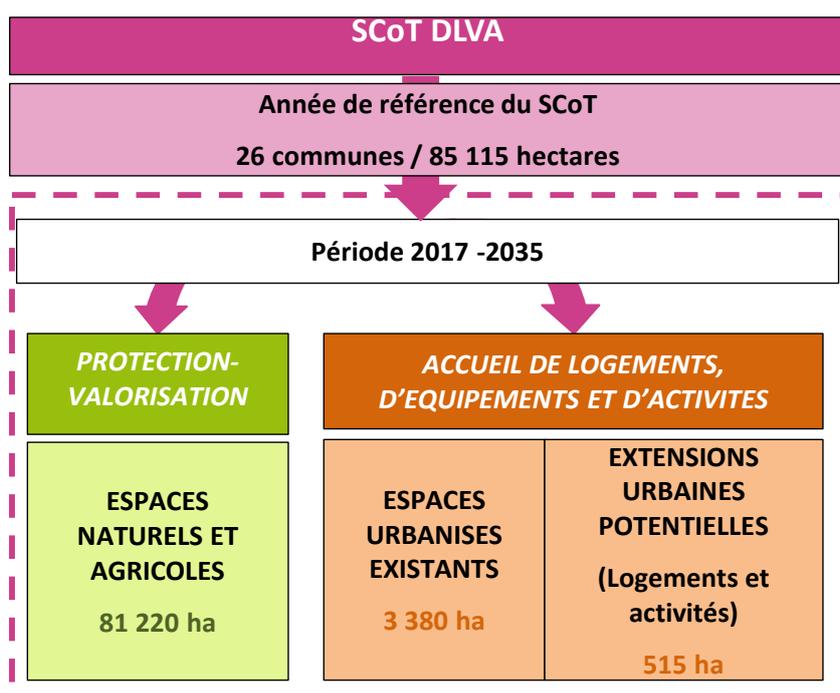
Rappelons l'exceptionnelle attractivité du territoire qui se traduit par un fort essor démographique. Les prospectives territoriales envisagent un accueil de 19 100 habitants supplémentaires sur la période 2017-2035, ce qui correspondra à une augmentation de 510 ménages par an sur les 18 prochaines années.

Pour répondre à ce besoin, il convient de produire ainsi un peu plus de 9 500 logements nouveaux jusqu'en 2035 pour prendre en compte cette perspective démographique, le desserrement estimé de la population actuelle ainsi que les besoins en résidences secondaires.

Afin de préserver au maximum ces terres agricoles et ces paysages, DLVA veut en priorité réinvestir les espaces libres au sein des enveloppes urbaines en densifiant au minimum 90 hectares de dents creuses et espaces interstitiels.

Il convient cependant d'envisager 440 hectares d'espaces nouveaux pour pouvoir répondre aux besoins de logements, ainsi que 93 hectares de zones d'activités économiques pour accueillir 1 800 des 7 000 emplois supplémentaires nécessaires à l'équilibre social du territoire et au maintien de son développement économique.

DLVA organise ainsi dans son SCoT environ 515 hectares à vocation d'habitat et d'économie en extensions de l'urbanisation.



Le projet met en œuvre les conditions d'une gestion économe du foncier. A ce titre, le SCoT met en perspective (pour la période 2017-2035) une économie d'espace en diminuant la surface consommée moyenne par ménage d'environ - 48% par rapport à celle constatée sur les dix dernières années (période récente 2003-2012), pour les besoins en logements et en équipement.



... et équilibré

On constate que si la tendance à l'œuvre se poursuit, la population s'accroîtra principalement sur les communes jouant un rôle de pôles relais, mais aussi sur les villages isolés, au détriment de la polarité centre que constitue la ville de Manosque. Cela risque d'entraîner des phénomènes de périurbanisation importants avec des problématiques en lien : les villages qui accueillent cette population développent du logement principalement dans des tissus urbains peu denses, sans pour autant produire les services associés qui restent dans les pôles de niveau plus élevé.

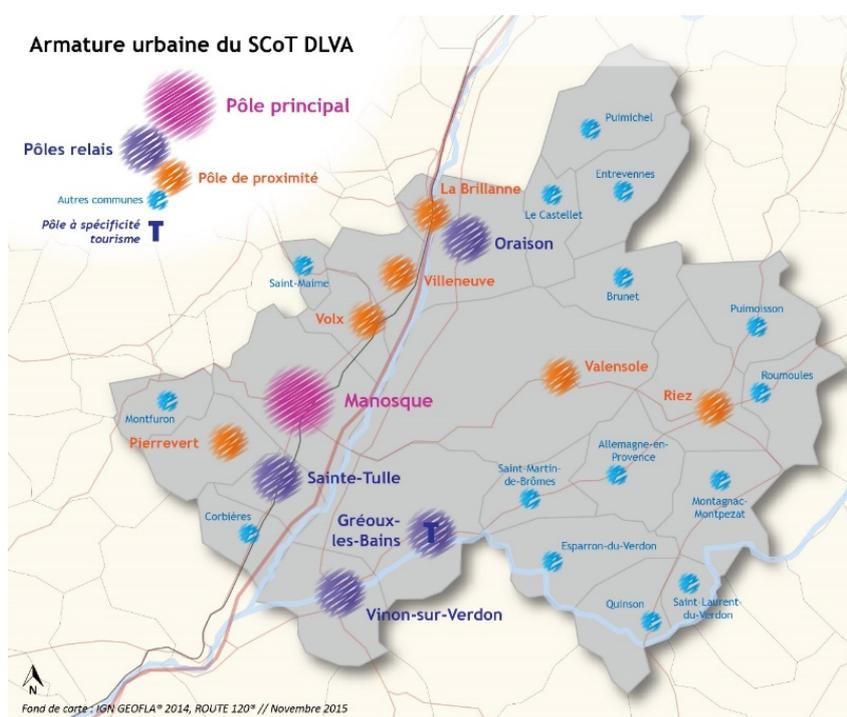
Cette mécanique peut être à terme très pénalisante et porter atteinte au devenir du territoire, notamment :

- à son cadre de vie par banalisation du paysage lié au mode d'urbanisation péri-urbain.
- à ses ressources par sur-consommation des espaces naturels et agricoles.
- à son attractivité par une dilution des services nécessaires à la vie des ménages et la disparition des plus hauts niveaux de services présents sur la ville centre de Manosque, qui ne trouverait plus sur le long terme l'assise de population nécessaire pour les maintenir.

Le projet de DLVA veut structurer son territoire afin de maintenir son niveau de services et d'équipements adéquat avec une accessibilité équitable sur l'ensemble le territoire.

Il propose donc une organisation basée sur 4 niveaux d'armature territoriale et répartit l'offre de logements à produire en conséquence pour mettre en œuvre ce rééquilibrage et renforcer la solidarité fonctionnelle et spatiale de son territoire.

Niveau d'armature urbaine	Répartition des nouveaux logements		
	Total	/ an	Part
Pôle principal	3140	174	33%
Pôle relais	2740	152	29%
Pôle de proximité	2460	137	26%
Autres communes	1160	64	12%



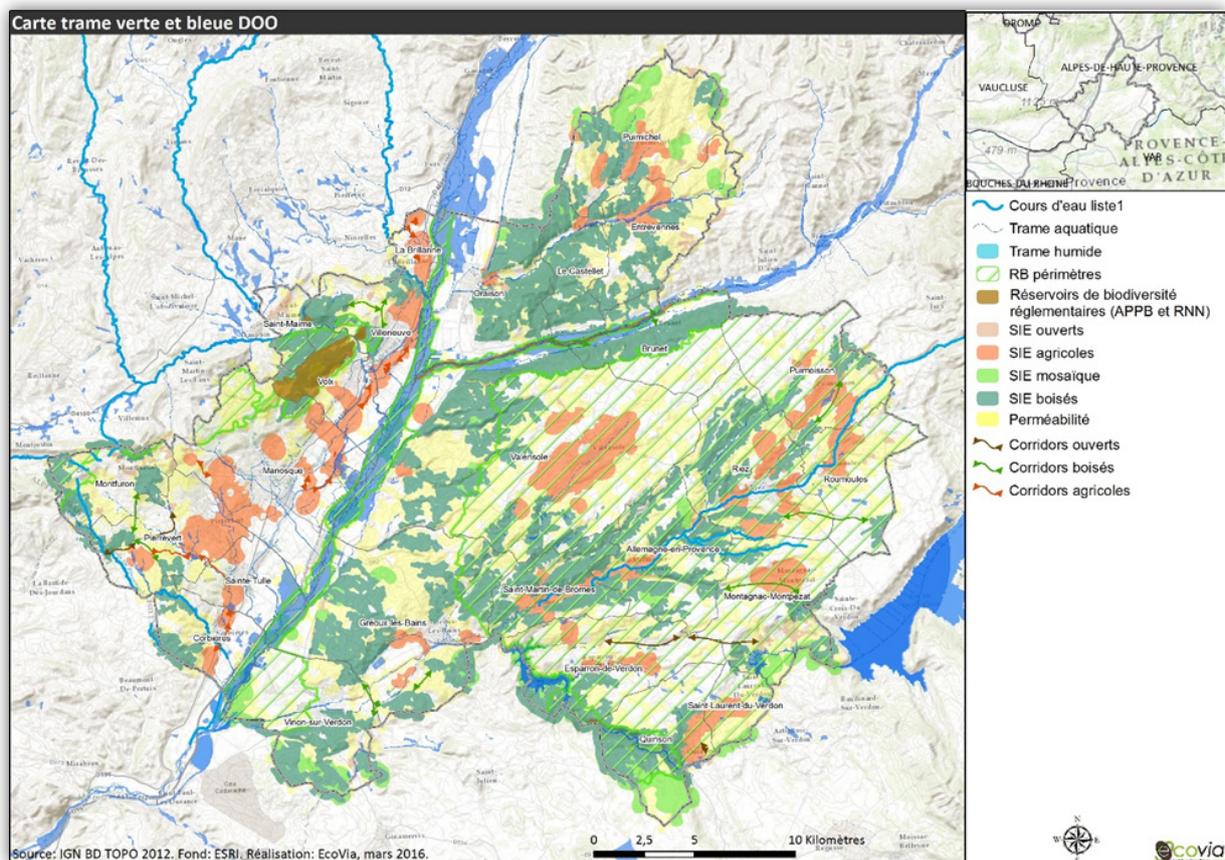


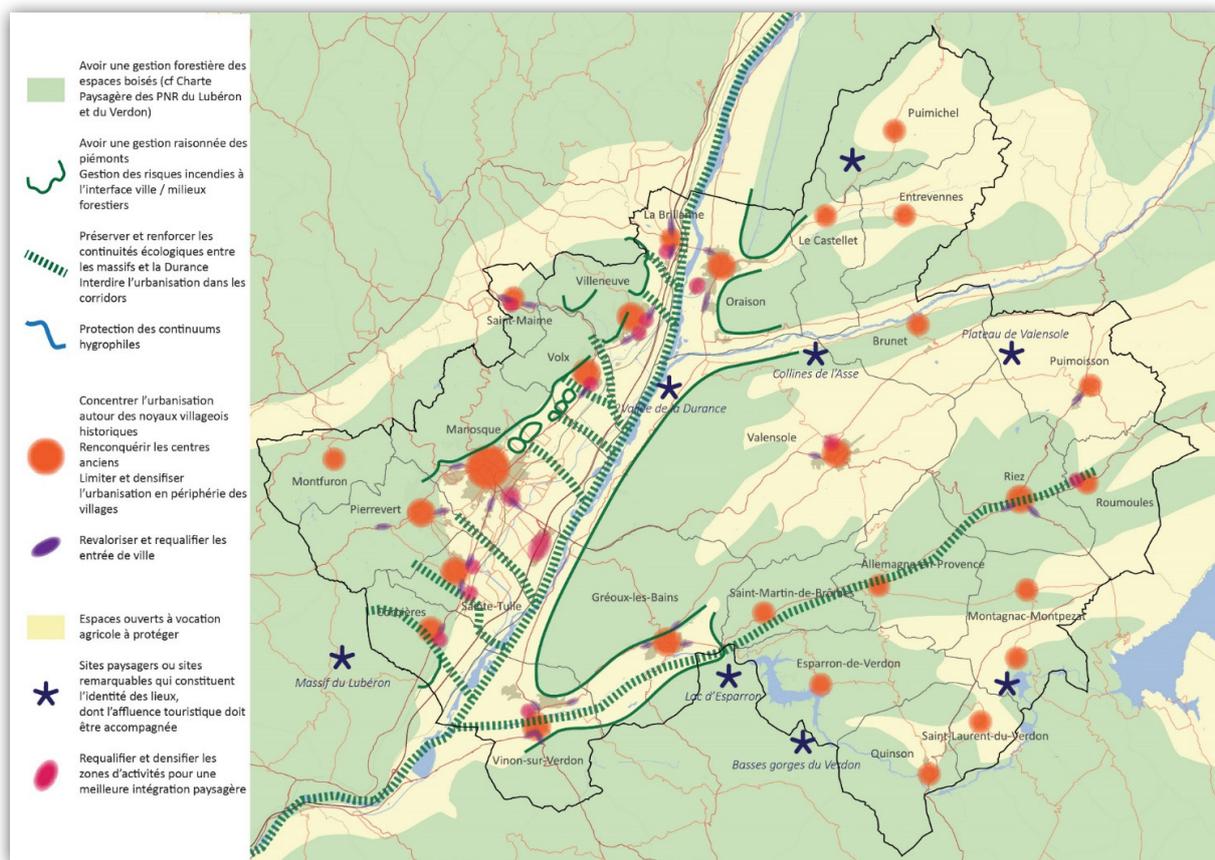
Un projet agri-environnemental

Les reliefs changeants, la diversité des milieux, les terres agricoles et leur mode cultures, l'eau omniprésente, des grandes vallées de l'Asse, de la Durance et du Verdon, aux différents cours d'eau et canaux, forment des paysages remarquables et attractifs, derrière lesquels évoluent une biodiversité parmi les plus remarquables et riches de la Région.

DLVA entend ainsi se développer en préservant ces espaces agricoles et naturels. Elle définit pour ce faire dans son SCoT un projet de Trame Verte et Bleue (TVB), qui identifie notamment des secteurs à préserver et à mettre en valeur afin de maintenir de manière pérenne sa biodiversité et ses écosystèmes.

Elle se compose autour de milieux terrestres écologiquement importants, des réservoirs de biodiversité et des secteurs d'intérêt écologiques ; mais aussi de corridors, qui sont des zones d'espaces privilégiés pour la circulation des espèces. Sa trame verte s'organise autour d'une trame bleue, qui reprend l'ensemble des cours d'eau du territoire. Le projet de TVB définit 4 grands types de milieux supports de la biodiversité : milieux ouverts, forestiers, agricoles et humides.





Conclusion

Le projet du SCOT de DLVA recherche un développement humain ambitieux et cohérent basé sur des valeurs d'attractivité patrimoniale et paysagère du territoire, de solidarité spatiale et sociale, d'une continuité de son essor économique et d'une complémentarité des secteurs industriels, de l'artisanat et de son commerce, de son agriculture et notamment de sa filière senteur/saveur, mais aussi de son développement touristique.

Le SCOT vient ainsi accompagner et traduire en matière d'aménagement du territoire et de planification urbaine, les projets que DLVA développe depuis plusieurs années dans le cadre de ses politiques sectorielles tels que le PLH (Programme Local de l'Habitat), le PGD (Plan Global des Déplacements), le SDE (Schéma de Développement Economique), de son Agenda 21 et notamment de son plan Climat, mais aussi de son adhésion active aux Chartes des Parc Naturels Régionaux du Luberon et du Verdon.

C'est dorénavant aux Plans Locaux d'Urbanisme des communes qu'il appartient de traduire les orientations et objectifs définis dans le SCOT et à DLVA d'accompagner au mieux les communes dans sa retranscription à l'échelle locale et d'en assurer le suivi sur le long terme. Des évaluations régulières tous des 6 ans, 12 ans et 18 ans sont prévues à cet effet.

Pour de plus amples informations : www.dlva.fr